

Montréal, le 29 janvier 2015

Honorable ministre de la Justice Stéphanie Vallée  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 4M1

**Objet : Projet de règlement lié à la Loi 35**

Madame la Ministre,

La Coalition des familles LGBT, dont je suis la directrice, a accueilli avec plaisir l'adoption de la Loi 35 en décembre 2013. Cette loi qui permettra aux personnes transsexuelles et transgenres de changer de sexe à l'état civil sans l'obligation de chirurgie aura des impacts positifs sur la vie des personnes trans\*. Nous en avons attendu les règlements avec impatience.

Cependant, certains aspects des règlements récemment proposés nous inquiètent en raison de leur caractère potentiellement discriminatoire, voire dangereux, pour les personnes trans\*.

En tant que signataire du mémoire du Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT) sur ce sujet et membre de son comité trans\*, la Coalition des familles LGBT aimerait réitérer que les règlements suggérés sont discriminatoires quand ils exigent :

- Qu'une personne vive dans son identité ressentie pour 2 ans, sans pour autant avoir en sa possession les documents qui reflètent cette identité. Cette exigence est cruelle et dangereuse. Nous avons évoqué les problèmes engendrés par cette demande avec les représentants ministériels, alors que nous travaillions au sein du Groupe de travail mixte contre l'homophobie à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (travail ayant résulté en la mise sur pied de la politique et du plan d'action québécois de lutte contre l'homophobie). Même en 2006, il était compris que d'exiger de personnes trans\* qu'elles vivent ouvertement dans une identité pour laquelle elles ne possèdent pas les papiers légaux aurait pour effet de les mettre à grand risque.
- Que la personne vive « sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé ». En tant qu'organisme féministe, une telle exigence nous paraît questionnable. Que signifie vivre dans l'apparence d'un homme ou d'une femme? Les femmes devraient-elles porter des robes, des hauts talons, du maquillage et des boucles d'oreilles? Exige-t-on d'elles qu'elles aient les cheveux

longs? Si tel est le cas, il semblerait que le directeur de l'état civil doive changer mes propres papiers, car je ne me conforme pas à ces exigences.

- Qu'une lettre soit écrite par un professionnel de la santé pour confirmer l'identité de genre de la personne trans\*. Cette exigence pose selon nous quatre grands types de problèmes : 1) Elle médicalise les personnes trans\* qui ne sont pas nécessairement suivies par un professionnel de la santé, ou qui ne désirent pas l'être. 2) Trop peu de professionnels à travers le Québec, particulièrement en région, sont habilités à évaluer les personnes trans\*; parmi ceux qui sont actuellement sur le terrain, d'importants préjugés demeurent. 3) Il est probable que cette évaluation engendre des frais, créant ainsi des barrières à l'accès pour certaines personnes. 4) Cette exigence empêche la personne de faire ses propres décisions concernant son identité de genre.
- Qu'une déclaration sous serment d'une personne soit nécessaire pour confirmer qu'une personne trans\* vive en tout temps, depuis deux ans, sous l'apparence du genre ressenti. Pour les raisons mentionnées ci-haut (risques associés au fait de vivre sous l'apparence d'un genre quand les papiers légaux n'y correspondent pas ET la subjectivité de ce qui constitue cette apparence), nous considérons que cette exigence obligera la personne sous serment à se parjurer.

Nous appuyons donc entièrement les revendications présentées dans le mémoire du CQ-LGBT.

Nous profitons de l'occasion pour souligner un enjeu qui touche spécifiquement les familles de notre communauté. Les personnes trans\* sont parfois parents. Les rôles parentaux apparaissant sur l'acte de naissance de leur enfant sont genrés : la mère est une femme, le père est un homme. Sauf exception, ce rôle ne peut être modifié.

Par conséquent, plusieurs enfants au Québec voient apparaître sur leur acte de naissance un rôle parental qui ne cadre pas avec la réalité. En effet, pour une mère ou un père trans\* ayant conçu son enfant avant sa transition, l'acte de naissance de l'enfant ne reflète pas bien son statut parental. Par exemple, Marie Tremblay, une femme trans\*, pourrait être désignée comme étant le père de l'enfant.

Cette situation engendre plusieurs problèmes pour les parents trans\* comme pour leurs enfants. Non seulement les deux sont-ils ainsi exposés à de la discrimination, mais cet état de fait constitue également une intrusion dans leur vie privée et une atteinte à leur dignité. Il s'agit d'une atteinte à leurs droits et libertés, mais aussi d'un accroc évident au principe fondamental selon lequel le meilleur intérêt de l'enfant doit être favorisé.

Pour ces raisons, nous demandons que le droit québécois soit adapté afin que soit rendue possible la modification des rôles parentaux sur l'acte de naissance des enfants.

En outre, nous demandons qu'un troisième rôle parental soit créé : celui de « parent ». Toute personne, qu'elle soit trans\* ou non, pourrait faire usage de cette catégorie. Les Québécois-e-s auraient donc la possibilité d'être désigné-e-s comme « mère », « père » ou « parent ». Un tel changement permettrait de prendre en considération la réalité des rôles parentaux contemporains. Il permettrait aussi de mieux aborder la situation des personnes dont l'identité de genre ou l'expression de genre ne cadre pas avec les rôles parentaux traditionnels.

Nous espérons que le gouvernement adopte les mesures nécessaires afin que la désignation des liens de filiation des parents trans\* puisse être modifiée et que trois choix (soit « mère », « père » et « parent ») soient dorénavant disponibles à toute la population québécoise.

Veuillez agréer, Madame la ministre, nos salutations distinguées.



Mona Greenbaum  
Directrice générale  
Coalition des familles LGBT  
110, rue Ste-Thérèse,  
Bureau 405  
Montréal, Québec  
H2Y 1E6  
Tél. : 514-878-7600  
Courriel : [info@famillesLGBT.org](mailto:info@famillesLGBT.org)  
Web : [www.famillesLGBT.org](http://www.famillesLGBT.org)

